



**UFR PSYCHOLOGIE,  
SCIENCES SOCIALES,  
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

34 avenue Carnot  
63037 CLERMONT-FD Cedex  
Tél. 04 73 40 64 59 ou 64 63 ou 61 42 ou 64 18

# REINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

L1 / L2 / L3

ENSEIGNEMENT A DISTANCE

**2019-2020**

**Pour l'année 2019-2020, la réinscription administrative des étudiants de licence Psychologie en Enseignement A Distance (EAD) s'effectue obligatoirement par Internet :**

(Étudiants inscrits en 2018-2019 à l'UFR PSSSE et qui veulent se réinscrire pour l'année universitaire 2019-2020.)

**Sont exclus de cette procédure :**

- les étudiants qui s'inscrivent en master et en doctorat,
- les étudiants qui s'inscrivent dans le cadre de la formation continue,

Les étudiants visés **ci-dessus** ne sont donc pas concernés par la procédure Internet ci-dessous, et sont informés via le site de l'UFR des modalités d'inscription les concernant.

Avant de procéder à votre réinscription, vous devez vous munir de :

- votre numéro étudiant (qui figure sur votre carte 2018-19 ou sur l'ENT)

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

**OUVERTURE DU SERVEUR :**

**Du 8 au 26 juillet 2019**  
**dates impératives – aucune dérogation**

## **ATTENTION :**

Lors de votre inscription, lorsque le serveur vous demande si vous suivez vos études en télé-enseignement, vous devez impérativement cocher « OUI ».

A la fin de la procédure, vous allez pouvoir cocher les droits EAD (droits spécifiques) dont vous avez besoin pour l'année universitaire, cette étape est obligatoire car elle va conditionner votre accès aux cours en ligne.

Vous aurez le choix entre des droits pour l'accès au cours :

- à l'année (LICENCE FORMATION INITIALE CEAD : 150 euros) ---> choix à privilégier
- au semestre (SEMESTRE LICENCE CEAD : 75 euros)
- Attention: le tarif à l'UE n'est pas possible pour la licence de psychologie

Soyez vigilant dans le choix de vos droits car ceux-ci ne sont pas remboursables. De même, votre choix est fait pour l'année, sans rajout possible au cours de celle-ci (exemple : cocher un semestre lors de l'inscription et vouloir rajouter un semestre en cours d'année est impossible).

Pour les étudiants AJAC :

- Vous devez être vigilants à vous inscrire aux DEUX étapes qui vous sont proposées (exemple : L2 puis L1 / ou L3 puis L2)

- Vous aurez, pour le choix de vos cours, l'opportunité de choisir l'année complète pour l'année supérieure, et un semestre pour l'année inférieure. (exemple : AJAC L2/L3 : L3=150 euros + L2=75 euros soit un total de 225 euros de droits spécifiques EAD).

En résumé, vous procéderez, à l'issue de votre réinscription, à un paiement unique qui sera composé d'une part des droits universitaires (inscription en Licence) et d'autre part des droits spécifiques (accès en ligne aux cours EAD).

## **ETAPE 1 - CONTRIBUTION CVEC**

Avant toute opération d'inscription, vous devez vous acquitter de votre contribution Vie Etudiante Et Campus (CVEC) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur le lien suivant :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La contribution s'élevait à 90 euros pour l'année universitaire 2018-2019. C'est une démarche obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur sauf pour les étudiants stagiaires de la formation continue. Une fois cette démarche effectuée, une attestation numérotée CVEC vous sera délivrée. Un numéro d'identification à 12 caractères vous sera attribué et vous permettra de procéder à l'inscription administrative sur le site de l'UCA.

## ETAPE 2 - RÉINSCRIPTION PAR INTERNET

A la fin de votre inscription (entre le 8 et le 26 juillet 2019), vous devez obligatoirement payer en ligne (paiement unique pour les droits de scolarité ET les droits EAD).

Ceci vous permettra de pouvoir opter pour un paiement en trois fois si vous le souhaitez.

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

Vous serez guidé(e) sur le programme de réinscription; vous aurez à préciser notamment les points suivants :

- \* mise à jour de votre état civil et en particulier de l'adresse d'expédition des courriers (adresse permanente ou adresse pour l'année universitaire)
- \* modifier s'il y a lieu la catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant et/ou du chef de famille
- \* vous devez obligatoirement souscrire une assurance "responsabilité civile".

### PRECISION UTILE :

**Etudiants AJAC :** Lors de votre inscription en ligne, vous devez impérativement renseigner le profil « **Admis Conditionnel** » (AC) sinon vous allez devoir régler le droit au second diplôme (ex : un étudiant AJAC non boursier avec le profil AC règle environ 170 euros, mais, sans le profil AC cela engendre environ 113 euros supplémentaires – tarifs 2018-19 à titre indicatif)

## ETAPE 3 - DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

LE DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SE FERA SUR CE LIEN :

<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-3/>

### Pièces à fournir obligatoirement selon votre situation :

- Attestation responsabilité civile, fournie par votre assurance à votre demande, couvrant l'année universitaire 2019/2020, **portant impérativement les mentions "scolaire, extrascolaire, stage"**
- 1 photo (3.5x4.5cm)
- Relevé de notes du baccalauréat
- Diplôme du baccalauréat,
- Situation au regard du service national (JDC, JAPD...),
- Carte d'identité en cours de validité (l'état civil doit être parfaitement lisible)
- Autorisation utilisation de la photo à télécharger (<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/attestation-utilisation-de-votre-photographie-22048.kjsp?RH=1498031680212>)
- si vous êtes boursier conditionnel : 1 exemplaire de la notification conditionnelle ;
- si vous êtes boursier conditionnel "confirmé": la notification définitive à présenter à la rentrée ;
- si vous êtes en situation de handicap : 1 attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;

**TRÈS IMPORTANT**

**Votre inscription deviendra définitive et votre carte étudiant sera expédiée uniquement lorsque vous aurez déposé les pièces justificatives en FORMAT NUMERIQUE sur la plateforme de mise en ligne prévue à cet effet sur le site de l'UCA.**

**Les documents seront contrôlés par le service scolarité.  
(au fil de l'eau entre juillet et fin septembre)**

**Vous devrez vous assurer régulièrement de l'avancement du traitement des données jusqu'à la validation de l'ensemble des pièces (A : en attente, T : transmises, V : validées ou R : refusées).**

**Rappel : Si vous n'avez pas suivi la totalité de la procédure de réinscription avant le 26 juillet 2019 inclus, aucune inscription administrative ne sera possible pour l'année universitaire 2019-2020.**

**Pour tous renseignements complémentaires, contactez :**

***Scolarité de l'UFR PSSSE***  
*34, avenue Carnot*  
*63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX*  
*04.73.40.64.59 ou 64.63 ou 64.63 ou 64.18*